

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 16 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-125 à 25-126 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-127 à 25-150 incluse	27	05	06	32
De la délibération n°25-151 à 25-152 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-153	27	05	06	32
Pour la délibération n°25-154	26	04	07	30
De la délibération n°25-155 à 25-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme. PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir de la délibération n°25-127) Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Elodie DUCASTEL
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. José PIRES

ABSENT: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-136 Avenant n°6 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Normandie Impressionniste

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :
Par affichage, le

26 SEP. 2025

26 SEP. 2025

Fait à Louviers, le

26 SEP. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250922-25-136-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

N° 25-136

**AVENANT N°6 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC NORMANDIE
IMPRESSIONNISTE**

RAPPORT

Mme Sylvie Langeard rappelle que la Ville de Louviers participe depuis 2010 au Festival Normandie Impressionniste en tant que membre adhérents.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire du GIP Normandie Impressionniste du 13 juin 2025, l'avenant n°6 à la convention constitutive du GIP a été adopté pour fixer les règles de détermination des droits statutaires et les contributions aux membres du groupement des membres du GIP, pour l'édition 2025-2028 du Festival Normandie Impressionniste.

Afin de pouvoir renouveler l'adhésion au Groupement d'intérêt public (GIP) Normandie Impressionniste (édition 2025-2028), tous les membres fondateurs et les membres adhérents doivent par délibération de leur instance respective approuver les termes de cet avenant.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la convention constitutive du groupe d'intérêt public (GIP) Normandie Impressionniste approuvée par arrêté inter-préfectoral du 24 décembre 2015 ;

Vu la délibération du 6 septembre 2024 de l'Assemblée Générale Ordinaire du GIP Normandie Impressionniste approuvant la réalisation d'une 6^{ème} édition du Festival Normandie Impressionniste en 2028 et le principe d'un évènement intermédiaire en 2026 ;

Vu l'avenant n°6 modifiant la convention constitutive du GIP Normandie Impressionniste voté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2025 ;

Considérant l'avenant n°6 à la convention constitutive du GIP Normandie Impressionniste joint en annexe à la présente délibération ;

APPROUVE les termes de l'avenant n°6 à la convention constitutive du GIP Normandie Impressionniste.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

